

**Nombre de membres :**

- En exercice : 46
- Présents : 31
- Votants : 31
- Procuration(s) : 1
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 11

**DEL 2019\_156**

**Date de convocation :**  
**Le 12 novembre 2019**

**Date d'affichage :**  
**Le 12 novembre 2019**

Fait à Aigondigné,  
Le 19 novembre 2019  
Ont signé au registre tous les  
membres présents.  
Pour extrait conforme

L'an deux mil dix-neuf, le 19 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpentier Ludovic, Chailler Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : MARTINEZ Olivier, pouvoir à THIBAULT Evelyne,

Excusé(e)(s) : CHAILLER Catherine,  
DUCHEMIN Jean-Luc,  
GIRAULT Maryvonne.

Absent(e)(s) : BABIN Olivier, BARATON Claude, BRELAY Lylian,  
CHARDAVOINE Laëtitia, CHAUVINEAU Julien, CHIASSON  
Isabelle, ECALE Laurence, LAHMITI Nicole, RIVAULT Rachel,  
TREBEAU Audrey, VILLANNEAU Emmanuel.

Secrétaire de séance : BOURDIER Christine

M. Philippe BOINIER s'absente de la salle du conseil et ne revient qu'après le vote. Il ne sera donc pas comptabilisé comme votant.

**Délibération 2019\_156 : RESSOURCES HUMAINES**

**Objet : attribution de chèques cadeaux pour Noël au profit du personnel communal**

Madame le Maire rappelle :

Pour Noël, les communes d'Aigonnay et de Sainte-Blandine octroyaient des chèques cadeaux d'une valeur de 50 € à l'ensemble des agents communaux, et la commune de Mougou-Thorigné 80 €.

Dans un souci d'harmonisation et pour respecter les termes de la charte de création de la commune nouvelle, le montant de 80 € a été retenu.

Le 13 novembre 2019, le Comité Technique a émis un avis favorable pour l'octroi de chèques cadeaux à hauteur de 80 € par agent, sur les critères d'attribution suivants :

- Bénéficiaires : agents en activité qu'ils soient contractuels de droit public ou privé, stagiaires ou titulaires,
- Présence effective de 6 mois minimum (consécutives ou non) dans la collectivité,
- Agents présents au 31 décembre de l'année d'attribution.

Sont exclus les agents en disponibilité et les agents radiés des cadres.

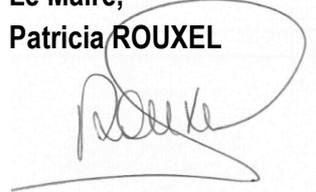
Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'attribution de chèques cadeaux de 80 € aux agents selon les critères d'attribution énumérés ci-dessus.

Après délibération, l'assemblée décide, à la majorité des membres présents et/ou représentés, moins une abstention, de :

- VALIDER la proposition de Mme le Maire,
- L'AUTORISER à signer tous les documents en rapport avec cette décision,
- D'INSCRIRE cette dépense à la ligne budgétaire correspondante.



Le Maire,  
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.